



# Résiliation d'un contrat assurance auto pour donation du véhicule

Par **namazone**, le **25/09/2011** à **13:49**

Bonjour,

Suite à de nombreux litiges, et à une augmentation de 150 euros à l'année, indépendamment des bonus/malus, je souhaite résilier mon contrat d'assurance Auto.

Le hic: le cabinet intermédiaire a évidemment tout mis en oeuvre pour me compliquer et me rendre impossible la résiliation à la date échéance, tout en prenant ses dispositions afin que je ne puisse pas me servir de la Loi châtel.

Je voudrais donc céder mon véhicule à une personne de mon entourage afin de faciliter ma démarche, au vu de l'impossibilité de dialoguer avec mon cabinet intermédiaire, et tout simplement me le faire recéder à la date de prise d'effet de la résiliation du dit contrat, pour souscrire un contrat chez un assureur qui me propose des garanties et prix beaucoup plus intéressants.

Ma question : Ces informations de cession sont-elles transmises automatiquement à la préfecture de mon département ?

Quels sont les risques encourus ?

D'avance merci de votre aide .